



POLITIQUE FAMILIALE

DROITS ET DÉMARCHES

Impôt sur le revenu : barème

Le barème de l'impôt sur le revenu sert à calculer le montant de l'impôt.

5 TRANCHES

A chaque tranche de revenu est appliqué un taux d'imposition spécifique.

Fraction du revenu net imposable	Taux d'imposition
jusqu'à 9 690 €	0%
de 9 690 à 26 764 €	14%
de 26 764 à 71 754 €	30%
de 71 754 à 151 956 €	41%
supérieur à 151 956 €	45%

MODE DE CALCUL

Le montant de l'impôt se calcule en divisant le revenu net imposable par le nombre de parts de quotient familial. A ce chiffre sont appliqués les taux d'imposition ci-dessus.

Exemple de calcul :

- un foyer fiscal de 3 personnes (un couple marié avec un enfant à charge)
- un revenu net imposable : 75 000€

$$75\ 000 / 2,5 = 30\ 000$$

fraction jusqu'à 9 690€ : 0€

$$\text{de } 9\ 690 \text{ à } 26\ 764 : (26\ 764 - 9\ 690) \times 14\% = 2\ 390,36\text{€}$$

$$\text{de } 26\ 764 \text{ à } 30\ 000 : (30\ 000 - 26\ 764) \times 30\% = 970,80\text{€}$$

$$\text{montant impôt pour chaque part au foyer fiscal : } 2\ 390,36 + 970,80 = 3\ 361,16\text{€}$$

$$\text{montant total impôt brut : } 3\ 361,16 \times 2,5 = 8\ 402,90\text{€}$$

IMPOT BRUT ET IMPOT NET

Le montant de l'impôt ci-dessus, en application des parts de quotient familial et des taux d'imposition, est appelé impôt brut.

Le montant de l'impôt net à payer s'obtient en appliquant ensuite divers mécanismes fiscaux comme le plafonnement du quotient familial, et les réductions ou crédits d'impôts applicables.

Exemple d'application du plafond du quotient familial et calcul de l'impôt net à payer :

- la demi-part pour enfant à charge est plafonnée à 1 508€.
- pour calculer si le plafonnement prend effet, on fait la différence entre l'impôt brut où la demi-part s'applique (ci-dessus), et le même impôt fictif si elle ne s'appliquait pas (ci-dessous).

- le même couple, sans présence d'enfant, aurait payé :

$$75\ 000 / 2 = 37\ 500$$

fraction jusqu'à 9 690€ : 0€

$$\text{de } 9\ 690 \text{ à } 26\ 764 : (26\ 764 - 9\ 690) \times 14\% = 2\ 390,36\text{€}$$

de 26 764 à 37 500 : $(37\,500 - 26\,764) \times 30\% = 3\,220,80\text{€}$
montant impôt pour chaque part au foyer fiscal : $2\,390,36 + 3\,220,80 = 5\,611,16\text{€}$
montant total impôt brut : $5\,611,16 \times 2 = 11\,222,32\text{€}$
effet du quotient familial plafonné : $11\,222,32 - 1\,508 = 9\,714,32\text{€}$
L'avantage octroyé par la demi-part du quotient familial ne peut excéder le plafond (1 508€). Or dans le premier exemple donné il est supérieur : l'impôt net à payer sera donc finalement de 9 714,32€ (le calcul qui s'applique est le calcul avec quotient familial plafonné).

OU S'ADRESSER ?

<http://www.impots.gouv.fr/portal/static/home.html>